

ALLAITEMENT MATERNEL A LA CRECHE

Expérience de la Mairie de Paris

Contexte

Promouvoir l'allaitement maternel est l'un des neuf objectifs nutritionnels spécifiques proposés dans le cadre du PNNS pour améliorer l'état de santé de la population.

Le service de Protection Maternelle et Infantile de Paris participe activement à cette démarche, en relais des maternités, par un soutien direct et actif apporté au début de l'allaitement, par les sages-femmes, puéricultrices et médecins, aux mères qui souhaitent allaiter.

En outre, pour encourager la prolongation de l'allaitement après la reprise du travail, la possibilité est donnée aux jeunes mères parisiennes de poursuivre l'allaitement de leur nourrisson après l'entrée en crèche.

Or, même si l'allaitement maternel est à la fois naturel et adapté aux besoins de l'enfant, on constate que sa mise en pratique au sein de la collectivité d'enfants nécessite un travail tout particulier auprès des familles mais également des équipes de professionnels(les) des établissements d'accueil.

L'action (historique, objectifs...) :

En Janvier 2002 la ville de Paris avait déjà mis en place un premier protocole (circulaire médicale). Les mesures d'hygiène à appliquer aux biberons de lait maternel ainsi que des conseils pour les parents faisaient l'objet des principales instructions et recommandations.

Début 2004, devant les demandes de plus en plus précises des professionnelles des structures d'accueil, le service de PMI de la Direction des Familles et de la Petite Enfance décide de revoir le protocole applicable pour la poursuite de l'allaitement maternel en crèche.

Une équipe pluridisciplinaire composée notamment de plusieurs Pédiatres, d'une Puéricultrice, d'une Consultante en lactation et d'une Diététicienne, rédige et diffuse en juin 2004 une nouvelle version de la circulaire qu'elle intitule « enfants allaités en crèche : bienvenue aux bébés allaités ».



L'objectif de ce travail repose sur un principe : « le succès de la poursuite de l'allaitement maternel en crèche est principalement lié aux conditions favorables qu'aura su créer la structure d'accueil en privilégiant un accompagnement et un soutien de qualité pour chaque famille ».

Afin de renforcer l'information des familles, un fascicule est édité conjointement, à leur intention. Ce dépliant est remis aux parents en Mairie d'arrondissement (service « inscriptions en crèche »), dans les centres de consultation de protection infantile et dans les crèches (à ce jour, 40 000 exemplaires distribués).

En Juillet 2005 les « recommandations d'hygiène pour la préparation et la conservation des biberons » de l'AFSSA reprennent la quasi-totalité de la circulaire médicale de juin 2004, fournissent un cadre et officialisent ce protocole jusqu'ici à l'instigation de la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

Evaluation :

Concernant l'évaluation de cette action, une étude de faisabilité a été réalisée en octobre 2005 à l'échelle de deux arrondissements parisiens (5^{ème} et 6^{ème}). L'enquête réalisée auprès des directrices, des auxiliaires et des mères a vocation à être déployée à une plus grande échelle afin d'évaluer l'impact de la circulaire sur les pratiques d'allaitement en crèche à Paris.

Sur les deux arrondissements concernés, cette étude a cependant déjà permis de constater :

- que la grande majorité des directrices et des professionnelles se déclarait favorable à l'allaitement maternel en crèche,
- que les mères qui allaitent ont toutes un avis positif concernant cette action,
- que l'un des facteurs limitant la poursuite de l'allaitement en crèche est l'information donnée trop tardivement aux mères qui allaitent.

La ville de Paris a donc une politique dynamique en matière d'allaitement en crèche qui aboutit à un réel « service rendu aux familles ».

Les directrices de crèches de la ville de Paris bénéficient pour leur part, d'un cadre émanant de leur institution leur permettant d'accueillir dans les meilleures conditions possibles des mères ayant un projet d'allaitement.

Organisme responsable :

Mairie de Paris - Direction des Familles et de la Petite Enfance

Auteurs du référentiel :

Service de PMI du Département de Paris : *S. MERLE, Diététicienne - Dr. V. DUFOUR, Médecin Chef adjoint - Dr. M.H. De FLEURIEU et Dr. B. MERCIER, Pédiatres - C. COLAS, Puéricultrice* ; en partenariat avec le Lactarium de l'Institut de Puériculture (Brune) : *S. HUNEAU, Puéricultrice consultante en lactation, S. AUBRY, Responsable technique du Lactarium.*

Témoignages :

Muriel-Anne De LAROCQUE-LATOURE - Directrice de crèche - 17^e arrondissement
Venus NIEL - Directrice de crèche - 18^e arrondissement

Etude de faisabilité (évaluation) :

Véronique LAMY - Mémoire de D.U. de Protection Maternelle et Infantile de - Université Paris XIII - Faculté de Médecine de Bobigny